WATTRELOS

LA FÊTE DES FABRICANTS. — A l'occasion de la fête des Fabricants, tous les cabaretiers de Wattrelos pourront tenir leur débit de boissons ouvert jusque deux heures du matin, les 7 et 8 août 1910.

Tous ceux d'entre eux munis d'une autorisation de laisser jouer de la musique, pourront laisser danser ces deux jours jusque minuit.

TRIBUNAUX ET CHAMBRES DE COMMERCE. — Il sera procédé du 1er au 15 septembre 1910, à la révision des listes d'électeurs aux Tribunaux et Chambres de commerce.

Les intéressés sont invités à se présenter à la Mairie, à l'effet de vérifier ou de provoquer toute inscription ou radiation sur les listes.

TOURCOING

La journée de vendredi 5 :

Bibliothèque communale de neuf heures à midi et de deux à six heures.

Les Décorés du 14 Juillet

PALMES ACADEMIQUES

Nous avons publié hier, quelques notes sur chacun des membres de l'enseignement promus Officiers d'Instruction Publique, à l'occasion de la Fête Nationale. Il nous reste à compléter ces notices en parlant aujourd'hui des cinq nouveaux officiers d'Académie.

M. l'abbé Noulez. — M. l'abbé Jean Noulez remplit longtemps le ministère paroissial à l'église Saint-Martin de Roubaix. C'est en 1903, que l'autorité diocésaine le désigna comme aumônier-professeur d'instruction religieuse au Lycée national de Tourcoing et aumônier des Hospices. Doué d'un tact parfait et très serviable, M. l'abbé Noulez s'acquitte avec distinction et dévouement de ces différentes charges. Admis, au titre de professeur du culte catholique, dans un établissement universitaire, il a su inspirer autour de lui, respect, estime et sympathie ; il a avec les autres professeurs ses collègues et les familles les relations les plus courtoises et son ministère porte des fruits, puisque cette année encore, quarante lycéens ont été préparés par lui au grand acte de la première communion.

En sa qualité de membre de l'Université, M. l'abbé Noulez a été promu de la 3e à la 2e classe, au mois de février 1907. Tout le personnel administratif et enseignant du Lycée a applaudi à la distinction dont il est honoré.

M. Eugène Pourpoint est né à Solre-le-Chateau (Nord) le 8 février 1867. Entré dans l'enseignement en 1886, il compte par conséquent déjà vingt-cinq années de services. Au sortir de l'Ecole normale de Douai, il fut nommé instituteur adjoint à Rumegies ; de là il passa à Saint-Amand, puis à Croix, où il enseigna durant 13 ans à l'école du Centre dirigée par M. Matthieu. Il s'y consacra beaucoup à assurer le fonctionnement de l'association des Anciens Elèves. Le 1er février 1901, il passa à l'Institut Colbert à Tourcoing et fut nommé maître-adjoint à l'Ecole pratique de commerce et d'industrie lorsqu'elle fut créée en 1906. M. Pourpoint est titulaire d'une mention honorable de l'enseignement primaire et d'un rappel du diplôme des œuvres post-scolaires. Professeur très consciencieux et fort apprécié, il compte personnellement beaucoup d'amis qui aujourd'hui se félicitent de voir ses services récompensés.

Mlle Angèle Patoux est originaire d'Arras. Sortie en 1896 de l'Ecole Normale de cette ville, elle a été d'abord institutrice stagiaire, puis adjointe et professeur à l'Ecole primaire supérieure de Calais, et a été nommée professeur de sciences à l'Institut Sévigné, à Tourcoing, en octobre 1904. Dans ces diverses situations, Mlle Patoux a toujours fait preuve de son esprit d'initiative et d'un grand dévouement aux œuvres post-scolaires. C'est ainsi qu'elle est l'active secrétaire de la « Brouette à la mer », colonie scolaire de vacances. La décoration qui lui est décernée a été très favorablement accueillie.

M. Jules Lions est âgé de 41 ans, originaire de Saint-Denis (Réunion), répétiteur aimé et sympathique, au Lycée National de Tourcoing depuis septembre 1903. Il a exercé auparavant aux lycées de Valenciennes, Lille Laon et Saint-Omer.

Mme Sion, directrice de l'école publique de filles, rue des Villas au Blanc-Seau, est née à Ivuy, en 1863. Ses études terminées à l'Ecole supérieure de Lille, elle a été nommée institutrice adjointe à Cambrai, puis à Roubaix, directrice à Bousignies près d'Avesnes, à Croix, grande rue où elle a laissé d'excellents souvenirs et enfin à Tourcoing le 1er octobre 1894. L'école du Blanc-Seau compte actuellement 260 élèves. Mme Sion a contribué à faire revivre et à rendre prospère l'association des anciennes élèves. C'est une directrice active et toute dévouée dans la conduite de son école.

A tous ces nouveaux décorés nous offrons nos bien sincères félicitations.

Une Noyée au Halot

Des ouvriers longeant le canal jeudi matin, vers cinq heures et demie, aperçurent le corps d'une femme émergeant à la surface de l'eau. Pressés de se rendre au travail, ils avisèrent un pêcheur à la ligne, M. Emile Guévar, peigneur, demeurant en garni, rue de l'Amiral-Courbet, de leur lugubre découverte. Avec l'aide d'un marinier, le pêcheur se mit en devoir de ramener le cadavre sur la berge, cela fait, ils informèrent M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement. Grâce aux renseignements recueillis par le magistrat, l'identité de la malheureuse ne tarda pas à être établie. Il s'agissait d'une ménagère, Mme Marthe-Adèle Lannoy, épouse Pierre Playe, originaire de Wervicq (Belgique) où elle est née le 12 octobre 1879, demeurant rue Parmentier, cour Saint-Honoré, 2. Privée de son mari actuellement à la prison de Loos, la malheureuse se trouvait réduite à la misère avec ses trois jeunes enfants, âgés de 7, 6 et 2 ans.

A deux reprises différentes elles avait tenté de se noyer dans le canal. Une première fois un vannier, M. Ernest Steenput, demeurant rue du Hallot, cour d'Halluin, l'avait retirée de l'eau; la seconde fois, M. Fidèle Tanghe, l'empêcha de mettre son funeste dessein à exécution.

Le corps de Mme Plays-Lannoy a été conduit à la Morgue.

COIN DE TERRE ET FOYER TOURQUENNOIS. — Bulletin mensuel des Œuvres familiales. — (Deuxième année, août 1910). — Sommaire : Conseils pour les vacances. — Fonctionnement des œuvres d'habitations ouvrières, Dr Delegrange. — Pourquoi la religion est un puissant moyen d'éducation, P. L. — Chronique horticole: les travaux d'août, J. Declercq. — Le coin des ménagères: recettes de cuisine. — Le numéro: 15 centimes.

EXPLOITS D'INDIVIDUS EN GOGUETTE. — M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement a verbalisé contre deux individus, Jules Taverne, habitant rue du Maréchal-Ney, et Paul Serrem, inculpés de menaces envers leur ancien patron, M. Jules Delmotte, fabricant de fuseaux, rue de la Tossée. Ces individus se trouvaient au cabaret Athois, rue de la Tossée, où le chauffeur de M. Delmotte, M. Omez, prenait une consommation. Ils s'informèrent auprès de ce dernier si M. Delmotte était chez lui. Sur la réponse négative du chauffeur, les deux individus se répandirent en menaces contre M. Delmotte. L'un d'eux exhiba même un revolver.

Après avoir invité les deux clients au calme, le chauffeur avait réintégré l'usine.

Cependant, Taverne et Serrem n'avaient pas quitté le quartier. A la rentrée d'une heure, ils pénétrèrent dans l'établissement à la suite des ouvriers, parcourant la salle en tous sens et menaçant de faire un mauvais parti à leur ancien patron. Mais comme M. Delmotte ne se montrait pas les ouvriers réussirent à les éloigner par leurs sages conseils.

Les deux individus, qui avaient été arrêtés à la suite de cet exploit, ont été relaxés peu après l'enquête de M. le commissaire de police. Ils ont déclaré qu'ils voulaient effrayer le patron afin d'obtenir du travail.

Déjà les deux anciens ouvriers du fabricant de fuseaux avaient été condamnés par le tribunal correctionnel de Lille, au mois de septembre dernier, pour bris de clôture chez M. Delmotte.

UN SUICIDE, RUE DE CARVIN. — Un ouvrier cardeur, Victor-Norbert Steenput, âgé de 65 ans, habitant chez son neveu, M. Catteau-Demuynck, rue de Carvin, 7, s'est donné la mort par pendaison.

Ces jours derniers, l'ouvrier cardeur avait fêté la Saint-Christophe par de nombreuses libations. Mardi soir encore, il avait réintégré le logement très tard, fort surexcité. Le lendemain, ne l'ayant pas aperçu de la journée, sa nièce s'inquiéta. Dans la soirée, elle se rendit à l'étage pour voir ce que faisait son oncle. Un triste spectacle l'attendait: l'ouvrier cardeur gisait au pied du lit, une bande de flanelle enroulée plusieurs fois autour du cou.

Aux appels de la femme, un voisin, M. Camille Delplanque, accourut de suite en s'empressa de couper la corde. On essaya alors de ranimer le malheureux par des frictions, mais en vain, la mort avait fait son œuvre.

M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a procédé à une enquête. Ce suicide serait attribué à une crise alcoolique. Bien qu'inscrit au Bureau de bienfaisance qui lui faisait une pension, l'ouvrier cardeur s'adonnait à l'ivresse depuis quelque temps.

La famille a demandé le transfert du corps du suicidé à l'Hôtel-Dieu.

VOL DE PLOMB, RUE NATIONALE. — Des individus restés jusqu'ici inconnus, ont enlevé, dans une maison en démolition, rue Nationale, une centaine de kilogrammes de plomb, au préjudice de M. Burbure, entrepreneur, rue d'Anvers. Plainte a été déposée à la police.

VOLEURS EN COUR D'ASSISES. — Jeudi ont comparu devant le jury du Nord: Victor Deberdt, Hans et Lefebvre, inculpés du vol de laine commis en décembre 1909 au préjudice de la filature Masurel-Leclercq, rue du Collecteur.

Le premier a bénéficié d'un acquittement ; les deux autres ont été condamnés respectivement à six ans et huit ans de travaux forcés. Nous publions les débats d'autre part.

SCÈNE DE VIOLENCES A LA CROIX-ROUGE. — Les frères Deprater Louis, 28 ans, demeurant rue Saint-Joseph, et Joseph, 30 ans, habitant rue de la Belle-Vue, ont eu une discussion pour un motif futile dans le cabaret Lin, à la Croix-Rouge. Des mots, ils en vinrent aux coups. Mme Lin, la cabaretière prit part à la bataille, distribuant ses coups aux frères Deprater afin de les calmer. La police a dressé procès-verbal aux trois batailleurs pour violences réciproques.

FÊTE DES FABRICANTS. — Achetez vos cadeaux **AU CŒUR D'OR,** 49, Grande-Rue, **ROUBAIX,** ancienne Maison **Paul Corion,** Maurice Fourgous, succr. Seule maison de la région vendant tout aux **prix de fabrique** (gros et détail). **Aucune succursale à Tourcoing.** Prix marqués en chiffres connus. Cadeau à tout acheteur. 90760

BATAILLE DE DAMES. — A la suite d'une discussion, deux ouvrières soigneuses, Sophie Noclain, 20 ans, rue de la Malcense, et Adrienne Capan, 18 ans, demeurant à Mont-à-Leux, se sont porté des coups. Les agents de service sur la place de la République ont dû intervenir pour les rappeler à de meilleurs sentiments. Elles ont été gratifiées toutes deux d'un procès-verbal pour violences réciproques.

VOUS TROUVEREZ le meilleur des beurres de table à la « Fromagerie, 71, rue de Tournai », à **1 fr. 50 la livre.** 90837d

UN ENFANT TOMBE DANS LE CANAL. —En jouant sur la berge du canal, près du pont hydraulique du Hallot, jeudi vers 4 heures et demie, un jeune gamin, le petit Dedriver, a perdu l'équilibre et est tombé à l'eau. Fort heureusement, l'accident avait eu pour témoin M. Briffaut, libraire, rue de l'Abbé-de-l'Epée, qui fut assez heureux pour le ramener sain et sauf sur la berge.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine de MM. Charles Tiberghien et fils, rue de Lille, un foulonnier, M. Joseph Desurmont, 54 ans, domicilié rue Jean-Bart, à Mouvaux, a eu la main prise entre deux rouleaux en engageant une pièce de tissu dans le métier. Il en est résulté des plaies aux doigts médius et annulaire droits. Vingt jours de repos; docteur Vanneufville.

— A l'usine à gaz, un terrassier, M. André Hornaert, 47 ans, domicilié à Roncq, s'est fait une entorse au pied droit par suite d'une glissade. Quinze jours de repos; docteur Galissot.

— Un manœuvre, au service de M. Dosodt-Her, entrepreneur, rue Saint-Roch, M. Jules Barbieux, 65 ans, s'est fait un effort des muscles du flanc droit en soulevant un sac. Douze jours; docteur Bonte.

— En nettoyant un épurateur dans l'établissement de MM. Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta, un appréteur, M. Jules Dejonghe, s'est brûlé aux doigts avec de l'eau de chaux. Douze jours de repos; docteur Dispa.

— Un riveur de l'établissement de M. A. Dhalluin, rue du Virolois, M. Edouard Six, 36 ans, s'est blessé au bras gauche en manœuvrant un sommier de fer. Quinze jours; docteur Playoust.

— A la société de constructions du Fresnoy, un apprenti, Constant Lescrauwaert, 14 ans 1/2, a reçu une barre de fer sur le bras gauche en levant une tôle. Quinze jours; docteur Lepers.

BONDUES

LA DISPARITION D'UN JEUNE GARÇON

A plusieurs reprises, nous avons parlé de la disparition du jeune René Vandamme, âgé de 12 ans, qui, ayant été envoyé en commission par une cultivatrice, Mme Duthoit-Bonduel, le 12 juillet dernier, n'a pas encore reparu.

On se perd en conjectures sur le sort du gamin, et ses parents sont, on le conçoit, dans la plus profonde désolation. Pour eux, leur enfant a péri, assassiné. Cependant, ils sont nombreux ceux qui croient encore à une fugue; ils émettent l'hypothèse que le jeune Vandamme serait occupé dans une ferme, aux travaux de la moisson et qu'il pourrait bien reparaître lorsque ces travaux seront terminés.

Ainsi que nous l'avons annoncé, sur l'ordre de M. René d'Hespel, maire de la commune, les citernes de la ferme de Mme Vve Duthoit-Bonduel ont été vidées et explorées; mais, comme il fallait s'y attendre, ces recherches n'ont donné aucun résultat.

MOUVAUX

VOL D'UN VÉLO. — M. Manne, demeurant à Tourcoing, et travaillant chez MM. Lorthiois frères, avait déposé son vélo dans la cour de l'usine. Mais grande fut sa surprise, sa journée terminée, de constater sa disparition. Ayant fait part de ce vol à plusieurs employés de la maison, il apprit qu'un nommé A. D..., qui avait demandé la permission de partir quelque temps avant les autres ouvriers, était sorti de la fabrique avec un vélo. M. Manne alla déposer une plainte au commissariat de police, et M. Dupré, garde-champêtre, fut assez heureux de retrouver le voleur, qui a été mis en état d'arrestation.

LES FUNÉRAILLES DE M. LOUIS PETIT, administrateur de l'Hospice de Mouvaux, et ancien conseiller municipal, ont été célébrées, jeudi matin, en l'église du Sacré-Cœur. L'inhumation a eu lieu au cimetière communal, où M. Bataille, maire, a prononcé l'allocution suivante :

« Au nom de la Commission administrative de l'Hospice, je viens déposer sur la tombe de notre collègue regretté, M. Louis Petit, l'hommage de sympathie attristée et de notre sincère reconnaissance. Administrateur de l'Hospice depuis la fondation de cette belle œuvre philanthropique, Louis Petit ne cessa d'y consacrer son temps et son dévouement.

» Toujours attentif à soulager les misères qui attendent nos vieillards au soir de leur existence si laborieuse et souvent si dure, il ne manquait jamais d'assister aux réunions de la Commission et de nous édifier tous par son bon sens pratique, son tact désintéressé et son dévouement inlassable.

» Dieu, qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau donné aux pauvres, a voulu lui ménager une fin chrétienne, heureux présage d'une destinée immortelle de bonheur.

» Nous nous associons aux larmes de la famille et de ses amis, et pour nos chers vieillards de l'Hospice, en lui disant adieu, nous lui redisons une dernière fois notre plus cordial merci. »

NEUVILLE-EN-FERRAIN

SUCCES SCOLAIRE. — Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Verger, vient d'obtenir à l'Académie des Beaux-Arts de Tourcoing, le 1er prix d'architecture avec médaille d'argent.

Toutes nos félicitations au jeune lauréat.

Communications

ROUBAIX. — Union des Travailleurs. — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures du soir, répétition des chœurs pour le festival de Bruxelles. A 8 h. 1/2, remise des tickets et plans de l'Exposition.

— Inauguration du square Pierre-Destombes. — A l'occasion des fêtes des rues Pierre-de-Roubaix, du Tilleul, de Condé, de Leuze, Lalande et Nabuchodonosor, les commerçants sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir, vendredi, à 8 heures, chez M. Charles Bourgois, angle des rues du Tilleul et de Lannoy. Avis très important. Elaboration du programme.

— Excursionnist'Club. — Sortie Anvers-Bruxelles: Distribution des tickets, au local, chez M. Ducoulombier, 115, rue de Lannoy, ce soir vendredi, à 7 heures.

TOURCOING. — Prévoyants de l'Avenir. — 293me section: Recette le dimanche 7 août, de 10 heures à midi, au siège social, Café Tarel, rue Nationale. — 336me section (Blanc-Seau): Recette le dimanche 7 août, de 3 à 5 heures du soir, au siège social, rue de Mouvaux, 109, Café Florin. Renseignements, orphelinat et pupilles.

Convois Funèbres

Madame Edouard WEIL, née Hélène DEPLECHIN, décédée à Tourcoing, le 4 août 1910, dans sa 28e année, administrée des Sacrements. Convoi et Service, le samedi 6 courant, à 9 heures, en l'Eglise du Sacré-Cœur, à Tourcoing: Vigiles le vendredi 5, à 6 h. 1/2. Assemblée, rue de l'Abbé-de-l'Epée, 19.

Les Amis et Connaissances, qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priés de considérer les avis ci-dessus comme en tenant lieu.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

Le Pèlerinage Roubaisien à Notre-Dame de Bonsecours

Le train spécial de pèlerinage partira de la gare de Roubaix-Pile le lundi 8 août, à 5 h. 57 du matin.

On arrivera en gare de Péruwelz vers 7 heures. Des tramways spéciaux seront à la disposition des pèlerins pour les conduire à la Basilique de Bonsecours, où la grand'messe solennelle du pèlerinage sera chantée à 8 heures. Depuis 9 heures jusque 6 heures de l'après-midi, on aura tout le temps d'excursionner en famille dans la belle forêt de Bonsecours. A 5 heures, par autorisation gracieuse de M. le Curé de Bonsecours, il y aura procession extérieure, vêpres et salut.

On se rendra ensuite en gare de Péruwelz, et l'on rentrera à Roubaix vers 8 heures 1/2 du soir. Ce délicieux petit voyage de vacances, qui comprend toute une journée passée dans l'air pur des sapins et en bonne compagnie, ne coûte que 1 fr.75 par personne. N'est-ce pas la récréation idéale des familles d'ouvriers? Aussi, les pèlerins espèrent être encore très nombreux, cette année, pour représenter Roubaix et ses environs aux pieds de la Madone. Afin d'éviter une déception, les pèlerins feront bien de se hâter de s'inscrire chez le sacristain du Saint-Rédempteur, car la Compagnie du Nord désire être fixée, avant dimanche, sur le nombre de wagons qui seront nécessaires.

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Les Prévoyants de l'Avenir

Roubaix, le 4 août 1910.

En réponse à la lettre parue il y a quelques jours dans votre Tribune publique, je viens vous demander l'hospitalité de vos colonnes afin de mettre les choses au point.

Le Congrès a décidé de prélever les 2/3 des cotisations, qui, ajoutés aux intérêts du capital inaliénable, viendront augmenter la rente.

Malgré toutes les crises traversées par notre formidable association, et le bien-fondé de la décision dudit Congrès, il existe encore des sourds qui ne veulent rien entendre, de sorte que notre société est divisée en deux camps:

1° Ceux qui désirent les changements des statuts et acceptent la vue du Congrès;

2° Ceux qui, par leur opinion anticongressiste marchent à la chute de notre œuvre, en cherchant à maintenir le *statu quo*, et la preuve:

En 1903, l'on accordait 360 fr. de rente, la société a augmenté de 51.859 membres.

En 1909 avec 25 fr. 70 de rente (38 fr. 30 moins 12 fr. 60 de cotisations) la société voyait son effectif diminuer de 1.405 sociétaires sur 1908, il y a donc lieu de conclure qu'avec ce système l'effectif diminuera chaque année.

Les sociétaires qui faisaient remarquer aux dernières assemblées, qu'avant cinq ans les rentiers devront verser 12 fr. 60 pour toucher 10 fr. ont tablé juste.

Tout le monde crie parce que l'on va prélever sur les cotisations; mais c'est là la vie de notre société car plus la rente sera forte plus il y aura de nouvelles adhésions et le fameux capital inaliénable n'en perdra rien, puisque l'on y ajoutera encore bon an mal an 2/3 millions.

Dans l'espoir que vous m'accorderez l'hospitalité de vos colonnes, recevez, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

Un sociétaire de la 127e section.

Le marché de Tourcoing

Roubaix, le 4 août 1910.

Monsieur le Directeur,

Veuillez nous permettre de protester dans votre Tribune publique, contre la situation faite aux marchands de place pendant la foire de Tourcoing. L'emplacement mis à leur disposition étant trop restreint, un grand nombre ont dû rester chez eux, n'ayant pu se caser. Les années précédentes, ils étaient mieux placés. On pourrait, ce semble, leur permettre de s'installer le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville; cela ne gênerait ni les habitants, ni la circulation des tramways, et la Ville ne perdrait pas une certaine partie des droits de place. De la sorte, tout le monde serait satisfait.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Un groupe de marchands.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

— *Un grand concert-spectacle* est organisé par la fanfare l'« Union Musicale du Cul-de-Four » avec le concours d'artistes réputés pour le mardi 27 septembre prochain.

TOURCOING

— FOIRE DE TOURCOING. — *Au nouveau Cirque Suisse.* — Chaque représentation du Nouveau Cirque Suisse, dont le coquet établissement est installé sur le champ de foire de Tourcoing, place Charles-Roussel, est un nouveau succès et le public tourquennois et même roubaisien, vient applaudir les éléments de choix qui composent la troupe de premier ordre, que dirige M. le chevalier Charles, qui trouve cette année encore l'accueil le plus chaleureux des amateurs de beau spectacle.

Il n'en pouvait être autrement avec les attractions variées qui y sont présentées et parmi lesquelles il faut plus particulièrement citer les danseuses anglaises, les clowns Atoff et Moriss, des plus désopilants, l'extraordinaire femme-canon, les barristes et trapézistes qui, du haut de la coupole du cirque, exécutent des exercices de la plus grande hardiesse et de la plus haute difficulté, les deux jockeys que les connaisseurs apprécient et enfin les éléphants dont le seul numéro attire la foule, car le dressage de ces énormes pachydermes atteint un degré de perfection inconnue jusqu'à ce jour.

La haute valeur de la troupe et la competente direction de M. le chevalier Charles ne pouvaient recevoir de plus flatteuse confirmation que le contrat que ce dernier vient de passer avec la direction de l'Hippodrome lillois, qui nouvellement restauré, est mis à la disposition du Nouveau Cirque Suisse pour y donner pendant toute la durée de la foire de Lille, ses représentations.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 4 août 1910

Président: M. GRAVET, conseiller. — Assesseurs: MM. PENNELIER et THUILLIEZ, conseillers. — Ministère public: M. TESTART, avocat-général.

1re affaire

Un important vol de laine A TOURCOING

Une expédition nocturne à la filature Masurel. -- La découverte des coupables. - Les débats. - Le réquisitoire et les plaidoiries Sévères condamnations

Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1909, un important vol de laine était commis à la filature Masurel-Leclercq, rue du Collecteur, à Tourcoing. Une enquête de police habilement conduite amena la découverte des bobines de laine volées chez un nommé Victor Deberdt, demeurant rue St-Joseph, cour Catteau. Celui-ci expliqua avoir été plutôt contraint d'accepter chez lui des ballots qu'il croyait d'ailleurs n'être que de la fraude et que lui avaient amenés quatre personnes dont il donna le signalement. La police réussit à trouver deux de ces individus, les nommés Lefebvre et Hans.

Tous trois comparaissaient jeudi devant la Cour d'assises du Nord. Hans et Lefebvre avaient tout à fait l'allure de ces rôdeurs de frontière toujours en quête d'un mauvais coup; leur attitude n'était pas sympathique, ils niaient tout, même l'évidence. Deberdt, au contraire, avait l'air du brave ouvrier engagé par hasard dans une malheureuse affaire à laquelle il devait d'ailleurs être totalement étranger et son attitude contractait vraiment avec celle de ses deux co-accusés.

Après les formalités de constitution du jury, M. le greffier Boniface donne lecture de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation

Le 27 décembre 1909, vers neuf heures du soir, les nommés Hans, Lefebvre, et d'autres inconnus, se trouvaient réunis, en compagnie du nommé Deberdt, au domicile de ce dernier, rue St-Joseph, à Tourcoing. Ils venaient de prendre ensemble du café que la femme Deberdt leur avait préparé, et ils s'étaient concertés sur l'exécution du vol qu'ils avaient projeté. Ils sortirent, munis d'une longue barre de fer appelée « pied de biche », appartenant à Deberdt, et se dirigèrent vers la filature Masurel-Leclercq, à Tourcoing, où ils devaient commettre leur vol. Chemin faisant, ils aperçurent une charrette à bras dont ils s'emparèrent en vue de transporter leur butin. Ils arrivèrent bientôt à l'usine. L'une des portes de cet établissement donne sur la rue du Jura, qui est généralement déserte le soir. Ils s'attaquèrent à cette porte sur laquelle ils firent des pesées à l'aide du pied de biche et parvinrent à l'entr'ouvrir, encore que deux solides traverses la maintenaient fermée. Ils se glissèrent par l'ouverture dans la cour de l'usine et ils allèrent à la porte qui donne accès aux bâtiments. Ils la fracturèrent, toujours avec la barre de fer dont ils étaient porteurs et la forcèrent en faisant sauter la serrure. Ils pénétrèrent alors à l'intérieur. Après avoir traversé l'atelier de menuiserie, ils arrivèrent à une petite salle adjacente où se trouvaient des bobines de laine. Ils en emportèrent quarante-trois environ, d'un poids de 316 kilogs et d'une valeur de 250 francs. Ils revinrent alors dans la rue du Jura par le même chemin qu'ils avaient suivi. Ils chargèrent leur marchandise sur la charrette à bras qui fut emmenée chez Deberdt, où l'on déposa la laine dans un placard. C'est à cet endroit qu'elle fut retrouvée lors des perquisitions auxquelles on procéda.

Deberdt et Lefebvre contestent leur culpabilité. Deberdt soutient qu'il n'a pas suivi les voleurs à l'usine Masurel; mais il reconnait avoir fourni le pied de biche et avoir aidé à décharger la laine suspecte qui fut retrouvée chez lui. Lefebvre, de son côté, proteste de son innocence et prétend n'avoir en rien participé à cette affaire. Or, la femme Deberdt le reconnait formellement comme l'un de ceux qui sont venus prendre le café chez elle. D'autre part, après le crime, il a disparu prudemment. Quant à Hans, qui est le cousin des époux Deberdt, ceux-ci l'accusent nettement l'un et l'autre.

L'interrogatoire et les témoignages

Les accusés, interrogés, renouvellent leurs précédentes déclarations: Victor Deberdt affirme qu'il n'a pas suivi les voleurs dans leur expédition. Ceux-ci lui ont demandé de pouvoir emmener chez lui de la fraude. Il n'a pas osé refuser parce qu'il connaissait deux des individus et qu'il les savait capables de tout.

En pleurant chaudement, il dit regretter l'imprudence qu'il a commise mais affirme son innocence.

Hans et Lefebvre nient à nouveau toute participation à l'affaire, ils contestent absolument avoir pris le café chez Deberdt.

Hans nie tout, il va même jusqu'à nier la contravention à un arrêté d'expulsion pris contre lui il y a longtemps déjà, alors qu'il a été arrêté sur le territoire français!

M. le Président fait ensuite connaître les renseignements recueillis sur chacun des accusés. Deberdt n'est pas mal noté et il n'a pas d'antécédents judiciaires. Lefebvre a quelques condamnations mais encore sans gravité exceptionnelle.

Hans, au contraire, a déjà à son actif 23 condamnations dont plusieurs pour vols qualifiés et d'autres pour coups et blessures.

On entend ensuite les témoins.

M. NIEDERST, commissaire de police à Tourcoing, dépose le premier et rapporte les constatations qu'il a faites, en compagnie des deux agents de sûreté Cripe et Destombes, le lendemain du vol: deux portes avaient été fracturées et dans le magasin auxiliaire de nombreuses bobines avaient disparu. Ils n'avaient aucune indication pouvant leur servir à la recherche des voleurs. En sortant de l'usine, ils remarquèrent pourtant une baladeuse où se trouvaient des morceaux de papier semblables à ceux entourant les bobines de laine de M. Masurel. M. Niederst chargea aussitôt les agents de continuer l'enquête qui, en effet, ne tarda pas à aboutir. Comme il avait plu pendant la nuit, les agents suivirent les traces qu'avaient laissées la baladeuse. Ils arrivèrent ainsi dans la rue Saint-Joseph, cour Catteau. Il n'est pas ordinaire de voir entrer une baladeuse dans une cour. Les agents eurent aussitôt l'impression qu'ils tenaient les malfaiteurs. Les traces s'arrêtaient à la porte de Deberdt et on remarquait même sur le seuil des débris de laine. Dans la maison, dans un placard, la laine était cachée. Deberdt fut arrêté au retour de son travail à Roubaix. Sa femme prétendit qu'elle ignorait tout à fait que c'était là le produit d'un vol.

M. Niederst confirme alors les renseignements déjà connus sur chacun des accusés.

Deberdt, dit-il, était un bon ouvrier, il travaillait régulièrement, il était bien considéré et on ne l'aurait jamais soupçonné d'un vol. Il a une famille nombreuse qu'il élevait très convenablement.

Lefebvre, lui, est mal noté. Il a des relations avec les repris de justice les plus dangereux, et Hans est la véritable terreur de la frontière; il opère tantôt en France, tantôt en Belgique; il est introuvable; il a fallu une circonstance toute fortunée pour qu'il soit arrêté.

L'agent de sûreté CRIPE FORTUNÉ fait en tous points la même déposition que M. Niederst.

On entend ensuite M. DELCOUR, directeur de filature chez M. Masurel, qui donne les renseignements nécessaires sur le préjudice subi qui s'élève d'après lui à 950 francs.

Puis c'est Mme DEBERDT. Elle se présente avec un bébé sur les bras et ses trois autres petits enfants tout en larmes. Deberdt ne peut, à ce moment, retenir ses larmes. La scène ne manque pas d'être émotionnante.

Mme Deberdt *affirme encore* — et M. le Président lui fait remarquer la gravité de son affirmation — que Hans et Lefebvre ont bien pris le *café* chez elle le mardi soir et qu'elle les reconnait parfaitement. Elle affirme en outre que son ami n'est sorti qu'un très court instant après le départ de ces individus et elle jure qu'il n'est pas allé avec eux.

Puis viennent une série de témoins qui déclarent que Lefebvre a disparu subitemet de Tourcoing le lendemain du vol; il n'est pas retourné travailler chez son patron; il n'a pas reparu chez son logeur.

Le réquisitoire

Après l'audition des témoins, M. Testard, avocat général, a la parole pour son réquisitoire.

Il commence par féliciter la police de Tourcoing du tact, de l'habileté et de la rapidité avec laquelle elle a dirigé les recherches, car elle a permis de mettre la main sur de dangereux malfaiteurs, tous Belges, qui ne cessent de troubler nos frontières.

Pour lui, tous les accusés sont coupables et ont commis ensemble le vol. Toutefois, il reconnaît que la participation de Deberdt à l'affaire est certainement moins grave et il ne s'oppose pas à ce que le jury lui accorde les circonstances atténuantes.

Mais il demande pour les deux autres une peine exemplaire.

Les plaidoiries

Me Spriet défend Deberdt. Il fait valoir toutes les circonstances qui militent en sa faveur. Ses explications sont des plus vraisemblables; il pouvait très bien croire que c'était de la fraude qu'on lui amenait. De plus, il a été terrorisé par ces dangereux individus. Ses antécédents sont excellents, il est très bien noté; tous ses patrons ont fourni des certificats louangeux. Il a déjà subi 7 mois de prison pour une imprudence qu'il ne recommencera plus. Sa famille a un pressant besoin de son travail. Pour toutes ces raisons, Me Spriet demande l'acquittement de son client.

Hans et Lefebvre étaient défendus par Me Thellier, qui s'efforce de montrer que la preuve n'est pas faite de la participation de ses clients au vol. S'ils ont de tristes antécédents, cela ne doit pas être envisagé dans la circonstance où il s'agit seulement de savoir si vraiment il est prouvé qu'ils ont volé. Lui aussi il demande l'acquittement.

LE VERDICT ET L'ARRET
SEVÈRES CONDAMNATIONS

Le jury a suivi le courant de sympathique pitié qui s'était manifesté pendant les débats à l'égard de Deberdt et il est revenu avec un verdict d'acquittement pour lui.

Mais par contre, il a été impitoyable pour les deux autres accusés et il rendit à leur égard un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour a acquitté Deberdt. Elle a condamné Lefebvre à *six ans de travaux forcés* et Hans à *huit ans de la même peine.*

Deuxième affaire

Mœurs à Hergnies

Marie-Catherine Bay est acquittée. — Défenseur, Me Escoffier.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

Audience du jeudi 4 août 1910. — Président M. G. MAUGET, Juge de Paix. Ministère public M. LACHÉ, commissaire de police. Huissier-Audiencier, Me GAILLARD.

LES LOIS DU TRAVAIL. — M. Edouard Roussel, teinturier, rue d'Isly, 118, se voit infliger quinze amendes de 5 francs pour avoir fait travailler ses ouvrières plus de 10 heures par jour.

LES VOIES DE FAIT. — Trois jours de travail à Adolphe Veran, Louis Daverton, 2 jours à Amélie et Jeanne Deconninck, Alphonse Dubly, Germain Delporte, Jules Ampens; un jour à Gaston Millot. — 3 francs à Joseph Toussaint pour avoir laissé fonctionner son auto à l'arrêt. — Deux amendes de 6 francs à Gaston Defaut pour allure trop rapide et défaut de lanterne à son auto. — 3 francs à Léon Rugilbert. — 2 francs à Henri-Jovenaux. — 1 franc à Léon Dérénaucourt, Henri Lefebvre, pour défaut de plaque à leur vélo et pour avoir circulé sur les trottoirs.

POLICE DES CABARETS. — 3 francs d'amende à Marie Hengelinck, pour avoir donné à boire à un homme ivre. — 6 francs à J.-B. Gilman, Amand Dowez, pour fermeture tardive de leurs cabarets deux amendes de 5 francs à Thérèse Vanderplanck. — 5 francs à Gustave Berniers. — 2 fr. à Adolphe Henrys, Henri Vistraet. — 1 franc à Victorine Verbeck, Pierre Devriest, Barbe Vanacker, pour avoir laisser danser et jouer de la musique dans leurs estaminets.

DIVAGATION DES CHIENS. — 3 francs d'amende à Henri Hoste, Georges Vanderhaeghe, Albert Lagaise. — 2 francs à Mathilde Corvits, Camille Nacterghem. — 1 franc à Arthur Desnoulet, Alfred Tiberghien, Henri Debock.

L'IVRESSE. — Un jour de prison et 5 francs d'amende à Pierre Sergent. — 5 francs à Jules Cocheteux. — 1 franc à Jules Delgrange. Augustin Davlos, Thomas Telliez, Léonie Chesne, François Hollard, Georges Dhondt.

AFFAIRES DIVERSES. — 3 francs d'amende à Julien Quekers, Marie Desreumaux. — 2 francs à Emerie Esclemonde, pour mauvaise tenue de leur livre de logeurs. — 3 francs à Constant Simon. — 2 francs à Floris Stock; 1 franc à Eloi Holbec, pour avoir circulé avec leur attelage sur le boulevard; 2 fr. à César Durez, pour embarras de la voie publique; 3 francs à Gaston Millot, pour être allé au devant des voyageurs; 1 franc à Henri Agache, pour ne pas avoir exécuté les travaux prescrits par le service d'hygiène; 1 franc à Louis Kindt, pour avoir installé une guérite, boulevard de Paris; 5 francs à Charles Lorthioir 1 franc à Marie Verbois ; 1 franc à Louis Impens, pour avoir stationné près des Halles ; 5 fr. à Henri Nys, Henri Vandemeulebrouck, pour mauvais traitement envers leurs chevaux; 1 fr. à Edouard Dansette, pour défaut de circulation.

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX

— Succès d'un Roubaisien à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille. — Parmi les lauréats de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, nous remarquons avec plaisir M. Paul Deschemacker, ancien élève de l'Ecole des Arts Industriels de Roubaix, qui obtient les prix suivants: Peinture, cours supérieur, modèle vivant: médaille d'argent de 1re classe; prix du Concours Desoblain; prix du Ministre, pour les portraits et travaux exécutés en dehors de l'école; dessin, modèle vivant, 1re division, médaille de bronze 1re classe; figure, dessin, modèle vivant, médaille d'argent 1re classe.

CROIX

— Succès scolaire. — Mlle Yvonne Veillet, élève de l'Institut Sévigné, à Roubaix, vient d'obtenir le brevet élémentaire, le certificat d'études primaires supérieures et son admission à l'Ecole Normale de Douai. Ce succès rejaillit sur Mlle Balzandat, sur les professeurs et sur l'élève, qui a passé ces examens consécutifs en cinq semaines.

LYS-LEZ-LANNOY

— Succès scolaire. — Parmi les noms des lauréats de l'Ecole St-Luc, de Tournai, nous relevons avec plaisir celui de notre concitoyen, M. Henri Picavet, qui, en deuxième année d'études, a remporté le 1er prix avec distinction au cours d'architecture.

Les Distributions de Prix

A CROIX

— Ecole libre de St-Pierre. — La distribution des prix aux élèves de l'école libre des filles de la paroisse St-Pierre, aura lieu samedi, à trois heures, dans la salle des fêtes du Patronage Léon XIII, sous la présidence de M. l'abbé Declerck, curé de la paroisse.

A TOUFFLERS

— Ecoles communales. — La distribution des prix aux élèves des écoles communales se fera dimanche, à trois heures, à l'école des garçons, sous la présidence de l'Administration municipale et avec le concours de la société de musique. Le programme arrêté pour la cérémonie promet d'en faire une réunion intéressante.

A TOURCOING

Extraits du palmarès des lauréats du certificat d'études primaires de l'année scolaire 1910

ECOLES PRIMAIRES DE GARÇONS. — *Rue de la Potente.* — Bourses des lycées et collèges, Jacques Lempereur. — Cours moyen: prix offert par l'Association amicale des Anciens élèves, Alfred Dutat.

Rue du Calvaire. — Prix d'excellence, Henri Hardy, Georges Delescluse et André Binet.

Rue des Champs. — Prix d'excellence: 1er Marcel Verplanck.

Rue des Cinq-Voies. — Bonne conduite et travail: 1er Marcel Arco.

Rue du Flocon. — 2e prix départemental attribué au canton de Tourcoing-Sud: Julien Debeurme; 3e prix départemental du canton Sud: Clém. Deberghes. — Cours moyen: 1er prix excellence: Clément Deberghes.

Rue Lhomond. — Cours moyen: bonne conduite et travail, 1er ex-æquo Fernand Mas et Georges Ségard.

Rue Neuve. — Bonne conduite et travail: 1er Edmond Mispelaere.

Rue des Piats. — 1er prix départemental attribué au canton de Tourcoing-Sud: Paul Vigier, Championnat de tir des écoles primaires de France (1909 section scolaire, classement de l'école 351e sur 1.617 écoles. Classement individuel: 1er Paul Duterte. Section post-scolaire; 1er René Henniquen. — Cours moyen, prix excellence: 1er Paul Viger, prix de l'Association amicale des anciens élèves.

Rue du Printemps. — 1er prix départemental Tourcoing Nord-Est: Georges Bouckuyt: 2e Jules Bonvarlet. — Cours moyen: prix d'excellence, 1er Georges Bouckuyt.

Rue du Pont-de-Neuville. — Bonne conduite et travail: 1er ex-æquo, Désiré Desbonnet et Maurice Depaepe.

HUILE de TABLE des CHARTREUX moins chère et supérieure à l'olive, dont elle n'a pas le goût fruité. Concessionnaires, MM. CARLIER et DOCATILLON à Wilems (Nord) La demander dans toutes les bonnes épiceries. 555

Nouvelles Militaires

LE 33e AU CAMP DE SISSONNE. — Le 33e régiment d'infanterie quittera Arras, sa garnison pour se rendre au camp de Sissonne, le dimanche 7 août.

Il arrivera au camp le 13 pour en repartir le 29 août et rentrer à Arras par voie ferrée.

LÉGION D'HONNEUR. — M. le lieutenant de Brunier, du 21e régiment de dragons, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MÉDAILLE MILITAIRE. — Le brigadier Gay et le cavalier Vidocq, du 21e régiment de dragons, sont décorés de la médaille militaire pour blessures nombreuses reçues dans un service d'ordre.

Acheter ses médicaments Phie Noyen, rue de Lannoy, 296, et rue de Flandre, 111, Rx, c'est réaliser un bénéfice en s'assurant toute sécurité.

PAS-DE-CALAIS

SUICIDE D'UN VIEILLARD A SAINT-OMER. — Un vieillard de l'Hospice, Désiré Pennequin, 66 ans, s'est suicidé en se jetant du haut de la tour Saint-Bertin.

PEINTURE décors, vitrerie, miroit., peint. laquées, pap. peints. Léon Cocheteux, 94, rue du Luxembourg, Rx. Tél. 20.30.

BELGIQUE

LA CRISE MINISTÉRIELLE BELGE

Bruxelles, 4 août. — On dit que M. Carton de Wiart, député jeune droite de Bruxelles, remplacerait le baron Descamps, au ministère des Sciences et des Arts. On assure d'autre part dans certains milieux que M. de Lantsheere, ministre de la Justice, donnerait également sa démission pour des raisons de santé.

CONGRÈS des Chambres de Commerce françaises à l'etranger

C'est vendredi et samedi prochains que se tiendra, à Bruxelles, le congrès des chambres de commerce françaises à l'étranger.

La séance d'ouverture sera présidée par S. E. M. Beau, représentant de la République française, à Bruxelles.

Cette séance comporte la nomination du bureau et la discussion de trois rapports.

A 2 heures, M. Chapsal, commissaire général du gouvernement français, recevra officiellement les congressistes.

A 2 heures 1/2, reprise de la séance, discussion de trois rapports. Après la séance, réception des congressistes à l'Ecole française ; lunch offert par la Chambre de commerce française.

Samedi, 6 août, ouverture de la séance, à 9 heures 1/2, discussion de trois rapports ; l'après-midi, à 2 heures 1/2, discussion, banquet des congressistes.

Dimanche, 7 août, réception à Anvers par la Chambre de commerce française. Visite des installations maritimes suivie d'un lunch.

A L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Le grand banquet français

Mercredi soir, en la grande salle des fêtes de l'Exposition, le comité d'organisation de la section française et les exposants français offraient aux autorités un superbe banquet. Douze cents convives! Assemblée des plus brillante. Salle merveilleusement décorée.

Durant le dîner, on entendit les grandes orgues, les chœurs de la Monnaie, Mlle Van Dijk et M. Bouilliez, de la Monnaie, la Lyre ouvrière de Sougland.

La « Brabançonne » et la « Marseillaise » ont été ovationnées.

A la table d'honneur, M. Beau, ministre de France, présidait. A sa droite: M. Hubert, ministre de l'industrie et du travail; MM. Chapsal, commissaire général du gouvernement français; Beliau, président du Conseil municipal de Paris; Gody; Saint-Germais; Gust. Francotte ... ; président de la Chambre de commerce de Paris; Dedet; van der Burch, etc. M. Beau avait à sa gauche: M. Pinard, président de la section française; le baron Janssen; MM. H. Galli, président du Conseil général de la Seine; l'échevin Lemonnier; le député français Astier; l'échevin Maes; M. Roger Sandoz, secrétaire général du comité français des expositions à l'étranger; M. Keyn; MM. Janseime, le député Noulens, Duray, le sénateur Dupret; M. Saint, préfet d'Ille-et-Vilaine, etc.

A l'heure des toasts, M. Beau, ministre de France, exprime les sentiments de fierté patriotique que lui inspire la présence de tant de personnalités françaises, venues affirmer leur amitié et leur sympathie pour la Blegique.

L'orateur rend hommage à la Belgique industrielle et artistique « que vivifie le souffle pur de la liberté. » (Acclamations.) Au Roi! A la Reine! (« Brabançonne » et vifs applaudissements.)

M. Hubert. — Parmi nos exposants, certains se présentent à nous. Tel n'est pas le cas de la France, si avantageusement connue chez nous. Votre participation est, pour nous, un rappel (Applaudissements). Vous nous avez rappelé la puissance de vos industriels, de vos agriculteurs, de vos artistes. Vous conservez le premier rang par la fabrication des produits de luxe. (Applaudissements).

La France fut la première à participer à notre exposition. Nous en fûmes ravis, sans étonnement: c'est, en effet, à Paris, que naquirent et prospérèrent les premières expositions. Vous avez, avec intelligence, esprit de suite et succès, défriché le terrain des expositions. (Applaudissements).

M. le Ministre boit à « celui qui incarne pour la France l'idée de patrie : à M. Fallières ». (Applaudissements, « Marseillaise », ovation.)

M. Pinard, président de la section française, au nom des 10.000 exposants de France, rend hommage à M. Beau, à S. Exc. M. Hubert, qui s'est attaché avec intelligence et compétence à la réussite de l'Exposition et particulièrement de la section française (Applaudissements.)

Il lève son verre à la Belgique à Bruxelles, au triomphe de l'Exposition. (Applaudissement prolongés.)

M. le baron Janssen, en termes élégants, rend hommage aux qualités françaises: invention et exécution, talent et métier, péremptoirement démontrées par l'exposition française.

M. Chapsal, commissaire général, remercie les exposants de la belle collaboration qu'ils lui ont donnée. Il boit « au travail, et par conséquent à la nation belge ». (Applaudissements.)

Les chœurs de la Monnaie chantent une superbe « Brabançonne » et cette charmante fête se termine dans une animation de bon aloi, — bien française...

DRAME DE LA JALOUSIE A BRUXELLES

Une femme tire sur son mari quatre coups de revolver

Un terrible drame s'est déroulé pendant la nuit de mercredi à jeudi, dans une maison de la rue Bodeghem, à Bruxelles.

L'épouse N... soupçonnait depuis quelque temps son mari d'avoir des relations coupables. Il était deux heures du matin, lorsque la femme N.... guettait le retour de son mari, dissimulée dans le corridor de la maison. Lorsqu'il rentra ivre, elle eut avec lui, en pleine obscurité, une violente discussion qui dégénéra en bataille, par la faute du mari qui maltraita sa femme avec la dernière sauvagerie. Tout à coup, l'épouse N... brandit un revolver dont elle tira les cinq balles à bout portant sur son époux.

N..., atteint par quatre projectiles, s'affaissa, grièvement blessé, et fut transporté à l'hôpital où son état a été jugé des plus graves. Quant à la femme, elle a été arrêtée.